


TARIFS 2021-2022

		<i>EXTERNAT</i> <i>Montant annuel</i>	<i>DEMI-PENSION</i> <i>Montant annuel</i>	<i>INTERNAT</i> <i>Montant annuel</i>
4 ^{ème} EA 3 ^{ème} EA	Participation familles	636 €	636 €	636 €
	Restauration Hébergement		771 €	1 542 €
Total		636 €	1 407 €	2 943 €
CAPa 1 CAPa 2	Participation familles	636 €	636 €	636 €
	Restauration Hébergement		771 €	1 542 €
Total		636 €	1 407 €	2 943 €
BAC PRO Seconde Première Terminale	Participation familles	671 €	671 €	671 €
	Restauration Hébergement		771 €	1 542 €
Total		671 €	1 442 €	2 978 €

- **Frais de dossier d'inscription ou de réinscription** ➔ 98 € payables à l'inscription ou à la réinscription
- Pour chaque dossier de **demande de bourses**, une participation de **20 €** de frais de dossier sera facturée.
Si l'apprenant est boursier, le lycée reçoit la bourse qui est déduite de la facture à partir du mois de décembre.
- **Dépôt de garantie pour les livres scolaires prêtés par le lycée** ➔ 68 € (lors de la 1^{ère} inscription)
- **Frais de formation de secourisme** pour les 3^{ème}, CAPA et 2de professionnelles seront à régler au moment de la formation prévoir environ **38 €**).
- **Pour les cycles CAPa ou Bac Pro** : Les apprenants participeront à une semaine obligatoire dans le cadre d'un projet imposé par leur formation : stage collectif santé, développement durable ou à l'étranger. Pour financer cette semaine, nous vous demanderons de verser **50 €** par mois d'octobre à mars compris. Un point sera fait en septembre afin de confirmer la mise en place des projets et leur coût prévisionnel. Dès réception du courrier de présentation du projet, vous devrez mettre sous enveloppe à l'attention du professeur principal l'ensemble des chèques demandés à l'ordre du LEAP Ste-Cécile avec les dates de dépôt au dos des chèques (1 par mois).
En fonction de la destination, des visites et des actions menées par les apprenants, soit nous vous demanderons un complément, soit nous vous rembourserons la différence à la clôture du projet.
- **Coût des sorties pédagogiques et interventions** : il est estimé entre **15 à 30 €** par trimestre. Celui des rapports de stage n'est pas compris dans ce tarif : il est donc **à prévoir en supplément**.
- **en 2^{de}, 1^{ère} et terminale Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires**, il est impératif pour les cours de mathématiques que les apprenants possèdent **une calculatrice graphique CASIO GRAPH 35⁺ E ➔  modèle autorisé aux examens.**

MODALITES DE PAIEMENT : Règlement à l'ordre du LEAP Ste-Cécile

Les tarifs ci-dessus sont donnés pour l'année. Ainsi, en payant mensuellement, vous paierez 1/10^{ème} tous les mois, même lorsque l'apprenant sera en stage en entreprise, en vacances, exclu ponctuellement ou absent moins de trois semaines consécutives pour raisons médicales.

- Tout mois commencé doit être payé intégralement.
- Les frais de dossier d'inscription ou de réinscription ne sont pas remboursables.
- **Un apprenant en pension ou ½ pension est engagé pour l'année** ; aucun changement de régime ne sera accepté en cours d'année (sauf en cas de force majeure) dans tous les cas, le trimestre commencé est dû en entier, une indemnité de 122 € par trimestre non commencé sera demandée pour tout changement.
- **La facture doit être payée avant le premier de chaque mois : possibilité de prélèvement ou de virement.**
A l'inscription, des documents seront à fournir en fonction de votre choix.
- En cas de non-paiement dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de faire appel à un cabinet de recouvrement, donnant lieu à une facturation de frais supplémentaires : Majoration pour tous retards de paiements :
 - Dommages et intérêts : 10% du principal avec un minimum de 46 €.
 - Pénalités de retard : au minimum 3 fois le taux légal en vigueur.
- Les ½ pensionnaires occasionnels peuvent acheter un ticket repas au prix unitaire de **6 €** (prévenir le bureau « vie scolaire » avant 8 h 30).